



HAL
open science

L'ordre des pronoms personnels dans l'enseignement du PLE

Malgorzata Gębka-Wolak, Aleksandra Walkiewicz

► **To cite this version:**

Malgorzata Gębka-Wolak, Aleksandra Walkiewicz. L'ordre des pronoms personnels dans l'enseignement du PLE. Enseigner et apprendre le polonais langue étrangère, 2014, 9782900463024. hal-02162309

HAL Id: hal-02162309

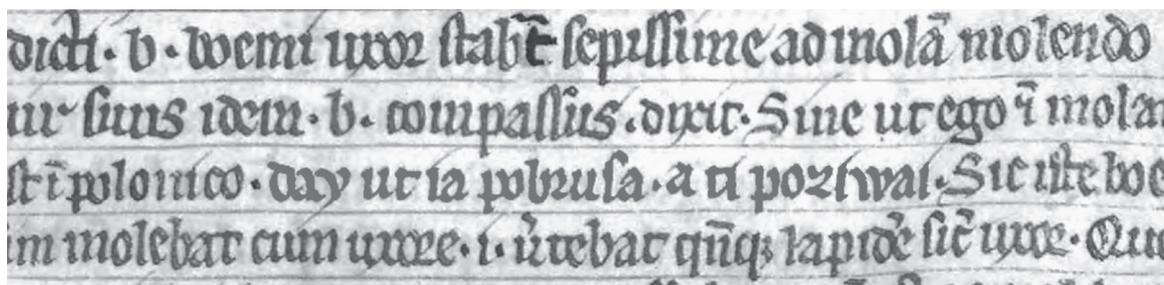
<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-02162309>

Submitted on 21 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ENSEIGNER ET APPRENDRE LE POLONAIS LANGUE ÉTRANGÈRE



SOUS LA DIRECTION

DE **Leszek Kolankiewicz**

ET D' **Andrzej Zieniewicz**

CENTRE DE CIVILISATION POLONAISE
UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

POLONICUM, CENTRE D'ENSEIGNEMENT DE POLONAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
UNIVERSITÉ DE VARSOVIE

MÉTHODES PRATIQUES SUPPORTS



L'ORDRE DES PRONOMS PERSONNELS DANS L'ENSEIGNEMENT DU PLE

Remarques préliminaires

Bien qu'elle soit abordée dans plusieurs grammaires et ouvrages théoriques (cf. Pisarkowa 1969; Nilsson 1980, 1982; Saloni 1981; Andrejewicz 2001; Czerepowicka 2004; Kułacka 2010, Włodarczyk 2012), la problématique d'ordre des pronoms, dont celui des pronoms personnels, semble pourtant presque complètement négligée dans les méthodes scolaires, les curricula et les ouvrages didactiques de PLE. Cette lacune s'avère assez frappante, compte tenu de l'importance et la fréquence d'emploi des pronoms dans la communication à tous niveaux. La question devient encore plus complexe, lorsqu'on l'analyse dans une perspective contrastive (grammaire comparative, didactique des langues), car de nombreux problèmes purement terminologiques s'ajoutent aux différences de système et d'usage. Si les ouvrages cités proposent parfois des analyses très fines et détaillées de certains problèmes liés à la linéarisation des pronoms dans la phrase polonaise, il semble pourtant que plusieurs questions de base restent toujours à clarifier, surtout dans le cadre de l'enseignement de polonais à des étudiants non-slaves.

Il s'agit, notamment, du choix de la forme pronominale « longue » ou « courte » (*go/jego/niego*, etc.), question fondamentale liée à la position linéaire du pronom dans l'énoncé. Comme nous allons le voir, avant de pouvoir présenter aux apprenants de polonais des règles syntaxiques relativement simples, telles « une forme courte n'apparaît jamais en position initiale, cf. *Mi się to podoba* », il est nécessaire de bien définir les termes utilisés. Sinon, les appellations dont abondent les ouvrages de

grammaire (forme « accentuée » ou « inaccentuée », « conjointe » ou « disjointe », etc.) peuvent facilement devenir la source de malentendus, car les traditions linguistiques polonaise et française proposent chacune une classification des formes pronominales s'appuyant sur des critères légèrement différents.

Dans l'analyse qui suit, nous allons donc commencer par une présentation de quelques problèmes de base, liés à la définition et l'emploi des formes dites « courtes » et « longues » des pronoms personnels dans les deux langues. Nous passerons ensuite à l'étude plus détaillée de certaines règles de linéarisation des pronoms dans la phrase polonaise et de leur hiérarchie, en espérant que les résultats pourront s'appliquer directement dans l'enseignement de PLE.

Classification et éventail des formes pronominales

Sans nous engager dans le débat portant sur le statut des formes de politesse en polonais (*pan, pani, państwo, etc.*¹), nous allons nous limiter aux formes dont le caractère pronominal ne suscite généralement aucun doute. Les tableaux ci-dessous présentent donc l'éventail des pronoms personnels en polonais et en français².

Tableau 1 : Pronoms personnels – formes de base en polonais et en français

ja	ty	on	ona	ono	my	wy	oni	one
je	tu	il	elle	-	nous (on)	vous	ils	elles

¹ Ces formes qui, du point de vue fonctionnel, constituent dans bon nombre de contextes l'équivalent de la forme vous en français, font traditionnellement partie des substantifs. Pourtant, certains chercheurs dont Huszyczka (cf. 1996), proposent de les qualifier de pronoms personnels. Une telle approche est d'ailleurs déjà mise en pratique dans l'enseignement de PLE, cf. Madelska, Warchoń-Schlottmann 2008; Lipińska 2010.

² Pour simplifier, nous ferons également abstraction de la forme française on dont le double statut sémantique et syntaxique (nous/sujet indéfini) n'a pourtant pas d'influence sur la position linéaire de ce pronom.

Tableau 2 : Pronoms personnels – formes déclinées en polonais

Nom.	ja	ty	on	ona	ono	my	wy	oni	one
Gen.	mnie	cię ciebie	go jego <i>niego</i>	jej niej	go jego <i>niego</i>	nas	was	ich <i>nich</i>	ich <i>nich</i>
Dat.	mi mnie	ci tobie	mu jemu <i>niemu</i>	jej niej	mu jemu <i>niemu</i>	nam	wam	im <i>nim</i>	im <i>nim</i>
Acc.	mnie	cię ciebie	go jego <i>niego</i>	ją <i>nią</i>	je <i>nie</i>	nas	was	ich <i>nich</i>	je <i>nie</i>
Instr.	mną	tobą	nim	nią	nim	nami	wami	nimi	nimi
Loc.	mnie	tobie	nim	niej	nim	nas	was	nich	nich

Tableau 3 : Formes dites « de déclinaison » des pronoms personnels en français³

Formes conjointes (faibles)			Formes disjointes (fortes)
Sujet	complément direct (Acc.)	complément indirect (Dat.)	
Je	me	me	moi
Tu	te	te	toi
Il	le	lui	lui
Elle	la	lui	elle
Nous	nous	nous	nous
Vous	vous	vous	vous
Ils	les	leur	eux
Elles	les	leur	elles

³ Cf. Riegel, Pellat, Rioul 2011.

1. Critères de classification

Outre les formes de base, les deux langues disposent d'un nombre de formes pronominales appelées ici, d'une manière assez approximative, des formes de déclinaison¹. En français, le nombre de cas est limité à deux : l'accusatif (COD) et le datif (COI), tandis qu'en polonais, chaque pronom personnel se décline en 5 cas². Parmi les formes déclinées, il existe bien évidemment des formes homonymiques (cf. fr. *me* pour dat. /acc.; pol. *mnie* pour gén./acc./loc., etc.) dont la répartition n'est pourtant pas identique dans les deux langues. Remarquons qu'en polonais aussi bien qu'en français, l'identité des formes concerne non seulement les formes des cas différents au sein d'un paradigme, mais aussi des formes de deux pronoms différents, cf. *ich*, dat. des pronoms *oni* et *one*; *leur*, COI des pronoms *ils* et *elles*, etc.

Contrairement au français, où les formes appelées « disjointes » peuvent apparaître soit dans une position pragmatiquement accentuée (Moi, j'aime bien le thé vert.), soit accompagnées d'une préposition (C'est un cadeau pour moi.), certaines formes pronominales du polonais, dites parfois les formes en n- et marquées en italiques dans notre tableau n^o. 2, ne s'emploient qu'avec une préposition (To prezent dla niego.), leur choix n'étant pas conditionné par des critères pragmatiques. Ce qui indique une différence de classification qui nous semble encore plus importante : si en français la classification des pronoms en formes conjointes et disjointes s'appuie à la fois sur des critères syntaxiques et pragmatiques (les formes disjointes pouvant apparaître dans des contextes bien différents, voir plus haut), en

¹ En français, il ne s'agit, bien évidemment, que des vestiges du système de déclinaison latin. Ainsi, les formes de COD (Il le connaît) et de COI (Il lui téléphone) sont souvent interprétées, respectivement, comme de l'accusatif et du datif.

² Parmi les 5 cas, nous comptons donc le génitif, le datif, l'accusatif, l'instrumental et le locatif. Les formes de nominatif sont appelées ici formes de base et traitées séparément dans la section 2.2. Les formes de vocatif, dont la fréquence d'emploi reste très restreinte (à l'exception, peut-être, des formes courantes ou vulgaires de « ty ») et la fonction diffère de tous les autres cas, ne feront pas partie de cette étude.

polonais, c'est en fait le critère flexionnel – celui du nominatif – qui se trouve à la base de toute classification. Quels que soient les termes utilisés, l'opposition des formes accentuées et inaccentuées, longues et courtes, finalement, celle des formes en *n-* et d'autres, n'y concerne donc que des formes de non-nominatif. En plus, il faut remarquer que cette opposition se trouve neutralisée à l'instrumental et au locatif, le polonais ne disposant pour ces deux cas que d'une seule forme pour chaque pronom. Dans l'analyse qui suit, nous allons donc nous concentrer sur l'ordre des formes déclinées au génitif, datif et accusatif, car c'est dans ces cas que le locuteur doit non seulement trouver l'ordre linéaire qui convient, mais aussi faire un choix approprié parmi les différentes formes disponibles³. Ces deux opérations sont en fait étroitement liées.

Pourtant, avant d'aborder les règles concernant l'ordre des formes déclinées, nous allons consacrer un court paragraphe à la position linéaire des formes de base, notamment celles employées en position de sujet au nominatif, qui suivent des règles de linéarisation un peu différentes.

2. Remarques sur l'emploi et la position linéaire des formes de nominatif

Contrairement au français, où mettre l'accent sur un pronom personnel implique le plus souvent un changement de la forme pronominale (avec ou sans reprise par la forme de base), cf. (1)-(2), le polonais ne dispose pour chaque pronom personnel que d'une seule forme du nominatif. Celle-ci s'emploie donc, quelle que soit la position linéaire du pronom sujet, cf. (3)-(4).

(1) *Moi, j'aime bien le café. J'aime bien le café, moi.*

³ Autrement dit, nous allons nous concentrer sur le choix d'une bonne forme pronominale dans les cas où un tel choix est possible. Par conséquent, le terme formes en *n-* employé dans notre analyse, ne concernera que les formes de génitif, datif et accusatif. Évidemment, l'emploi de l'instrumental et du locatif pose aussi des problèmes au niveau d'ordre de la phrase. Cependant, nous allons nous limiter ici aux cas dont l'emploi implique des difficultés concernant à la fois le choix et l'ordre linéaire des formes.

(2) *Le café, c'est moi qui l'aime, pas lui. C'est lui qui l'a fait, pas nous.*

(3) *Ja lubię kawę.*

(4) *Kawę (to) lubię ja, nie on. To zrobił on (a nie my).*

Puisque les modes d'emploi des formes de base divergent dans les deux langues, les étudiants francophones doivent donc, dès la première étape d'apprentissage, être familiarisés avec les règles suivantes¹:

1. Dans le cas des formes de base, l'accent pragmatique mis sur le pronom n'en change pas la forme. Il n'existe aucune forme spéciale permettant une mise en valeur pragmatique du pronom personnel sujet au nominatif.
2. Pourtant, la présence même du pronom sujet (notamment celui des 1^{ère} ou 2^e personnes, typiquement absent de la phrase polonaise), est déjà la marque de l'accent pragmatique.
3. En polonais, la position finale du pronom sujet marque aussi son importance pragmatique (information nouvelle). En français, où il est impossible de mettre le pronom sujet à la fin de la phrase, un contenu sémantique et pragmatique analogue s'exprime typiquement à l'aide des constructions *c'est... que/qui...* accompagnées des formes « disjointes », cf. (2).
4. Dans le registre soutenu, les pronoms de la 3^e personne ayant une fonction anaphorique² sont typiquement placés

¹ Les quelques règles présentées ici ne constituent qu'un petit fragment d'une problématique infiniment plus vaste et complexe. Dans des étapes suivantes, on pourrait se pencher, par exemple, sur la position du pronom vis-à-vis d'un COD thématique, cf. *Kawę to lubię ja (nie on) vs. ?? Lubię to kawę ja, nie on*, etc., ainsi que sur l'ordre des pronoms sujet et non-sujet, cf. *Ja ci go dam / Dam ci go ja vs. *Ci ja go dam / ? Dam ci ja go*, etc. Nous considérons, pourtant, que ce sont justement ces types d'explications relativement simples et basiques qui manquent très souvent dans des méthodes scolaires.

² Comprise ici d'une manière traditionnelle, comme le fait de se référer à un autre élément (exprimé le plus souvent à l'aide d'un substantif) mentionné dans le texte qui précède.

après le verbe, cf. *Mikołaj Kopernik urodził się w Toruniu. W dzieciństwie mieszkał on na ul. Św. Anny*. Une telle linéarisation s'oppose à l'ordre standard sujet-verbe, cf. *On mieszkał w Toruniu*. La non-obéissance à cette règle, surtout dans la langue écrite, entraîne le passage involontaire au style enfantin ou trop familier, une faute typique des étrangers.

3. Qu'est-ce qu'une forme (in)accentuée ?

Le fait que toute opposition syntaxique et pragmatique des formes pronominales ne concerne en polonais que des formes déclinées va aussi influencer les termes utilisés dans une analyse contrastive franco-polonaise. Les étudiants français, habitués au fait que les formes dites « disjointes » servent aussi de formes pragmatiquement marquées, notamment dans le cas du nominatif, auront peut-être du mal à comprendre la terminologie employée traditionnellement dans les ouvrages polonais. C'est pourquoi, nous proposons ici quelques précisions sur l'emploi de la terminologie concernant la langue polonaise.

1. Les formes appelées ici courtes (= inaccentuées) et longues (= accentuées), ainsi que les formes en *n* sont toujours des formes déclinées, c'est-à-dire des formes de non-nominatif.
2. La première étape de la classification consistera à distinguer les formes dont le choix dépend de facteurs purement syntaxiques. Ainsi, les formes *niego, niemu, niej, nią, nie, nich* et *nim* (pluriel des pronoms *oni* et *one*)³ ne s'emploient qu'avec une préposition. Dans les cas où un pronom possède plusieurs formes, le locuteur emploiera donc obligatoirement ces formes en *n-* pour former un groupe prépositionnel. Les règles et la zone d'emploi de ces formes sont relativement simples : dans la vaste

³ Comme nous venons de le remarquer, les formes d'instrumental et de locatif n'y sont pas prises en considération car chaque pronom ne dispose pour ces cas que d'une seule forme possible.

majorité des contextes, le pronom en n- suit directement la préposition, cf. *dla niego, przy niej, ku nim*. Les formes en n- ne peuvent s'employer indépendamment, ni marquer l'accent pragmatique, cf. *To nich wczoraj widziałam*.

3. Après les formes en n-, procédons à la deuxième étape de la classification. Dans le cas des pronoms *ja, ty, on, ono*, le locuteur doit très souvent choisir entre deux autres types de formes que nous appelons ici courtes et longues. Dans la didactique de PLE, la différence la plus perceptible entre les formes courtes et longues concerne bien sûr leur forme graphique, notamment le nombre de signes qu'elles comportent. Les formes courtes sont toujours monosyllabiques et ne contiennent que deux ou trois lettres. Leurs partenaires longs peuvent être mono- ou bisyllabiques et sont composés d'au moins trois lettres. Si un pronom possède deux formes du même cas, celles qui sont inaccentuées seront donc toujours plus courtes que les formes accentuées.

Par souci de précision terminologique, nous proposons d'ajouter à cette caractéristique très simplifiée d'autres critères d'ordre prosodique, sémantique et pragmatique permettant de distinguer les deux types de formes.

4. Parmi les formes courtes et longues, seules ces dernières peuvent s'employer avec une préposition si la forme en n- n'existe pas. Ceci concerne les pronoms *ja* et *ty*.
5. Les formes courtes sont toujours clitiques, c'est-à-dire des éléments linguistiques n'ayant pas leur propre accent (ni à l'intérieur du mot ni au niveau de la phrase, ni d'accent pragmatique, compris ici comme la mise en valeur ou rhématisation d'un élément de l'énoncé). Remarquons que cette observation de nature prosodique implique aussi des conséquences d'ordre pragmatique. Si le locuteur

veut mettre en évidence l'un des éléments de l'énoncé, il n'emploiera donc que des formes longues.

6. Du point de vue syntaxique, les formes courtes et longues se distinguent des formes de base par le fait qu'elles ne peuvent pas s'employer en fonction de sujet. Dans la phrase, elles remplissent donc la fonction de COD, de COI ou de circonstant¹.

Ainsi, les formes courtes et longues se caractériseront respectivement par un ensemble de traits, présentés ci-dessous sous forme d'un tableau. Les formes en « n- » n'y figurent pas car, comme nous venons de remarquer, cf. p. 2, leur emploi n'est conditionné que par une règle purement syntaxique et très simple (la présence d'une préposition).

Tableau 4 : Propriétés des formes courtes et longues

	mono-syllabiques	bi-syllabiques	fonction de sujet	fonction de COD, COI ou circonstant	emploi après une préposition	accent pragmatique mis sur le pronom
formes courtes	+	-	-	+	-	-
formes longues	+	+	-	+	+	+

Ces critères de définition et de sélection ne s'avèrent pas très utiles dans les premières étapes d'apprentissage. Il est clair que les éléments décrits dans les paragraphes 4-6 ne peuvent pas aider les étudiants qui ne maîtrisent encore ni la prosodie, ni la syntaxe, ni l'accentuation pragmatique de l'énoncé polonais. Nous croyons, pourtant, qu'ils peuvent constituer un support didactique important pour les apprenants un peu plus avancés qui hésitent dans leur choix des formes pronominales. On obtient ainsi des paires de formes opposées :

¹ Vu les différences terminologiques entre les deux langues, les termes *COD*, *COI* et *circonstant* sont employés ici d'une manière très approximative pour englober des contextes tels que *Kocham go*, *Ufam mu*, *Mówię do niego*, *Idę z nią*, etc., où le pronom dépend directement soit du verbe, soit d'une préposition.

Tableau 5 : Opposition des formes courtes et longues

forme de base	cas grammatical	forme courte / longue
Ja	datif	mi / mnie
Ty	génitif, accusatif	cię / ciebie
	datif	ci / tobie
On	génitif, accusatif	go / jego
	datif	mu / jemu
Ono	génitif	go / jego
	datif	mu / jemu

Le tableau n°. 5 montre bien que cette opposition se trouve neutralisée pour certains pronoms dans certains cas, car il n'y existe qu'une seule forme possible, cf. toutes les formes de l'instrumental et de locatif, ainsi que les formes *mnie*, *nas*, *nam*, *was*, *wam*.

Ordre des pronoms non-nominatif en polonais

Nous pouvons maintenant procéder à dresser un inventaire des règles gouvernant l'ordre des formes déclinées des pronoms personnels dans la phrase polonaise. Nous allons nous concentrer surtout sur les formes courtes dont l'emploi semble le plus problématique dans l'enseignement du PLE. Puisque notre objectif est avant tout didactique, nous allons commencer par quelques règles relativement fixes et simples, l'analyse de problèmes plus complexes dépassant le cadre du présent exposé. Pourtant, il faut tout de suite insister sur le fait que nous ne présentons pas des règles très strictes, mais plutôt des consignes générales à suivre, car l'ordre des mots dans la phrase polonaise va aussi dépendre de plusieurs facteurs de nature prosodique, sémantique et pragmatique qui, en outre, sont très souvent hiérarchisés. Ces consignes sont surtout destinées aux débutants qui construisent plutôt des phrases relativement simples au niveau syntaxique et pragmatique.

1. Emploi en position initiale/finale

a) Selon la norme, en constante évolution, les formes courtes *mi, cię, ci, go, mu* ne peuvent jamais apparaître en position initiale de la phrase :

(5) *Wszyscy mi zazdrościli. vs. Mi wszyscy zazdrościli.* Tout le monde m'enviait.

(6) *Niech mi pani coś powie. vs. Mi niech pani coś powie.* Dites-moi quelque chose, Madame.

(7) *Dam ci to. vs. Ci to dam.* Je te le donnerai.

Par conséquent, elles ne peuvent pas non plus s'employer isolées pour servir de réponse courte à une question, cf.

(8) *Komu się przyglądasz? -Jemu. / -Mu.* Qui est-ce que tu regardes? - Lui.

b) Les formes pronominales longues employées en tête de la phrase deviennent pragmatiquement marquées, cf.

(9) *Tobie to dam, ale jemu nie.* À toi, je te le donnerai, mais pas à lui.

Les exemples de ce type, présents dans la plupart des grammaires, posent pourtant un problème pragmatique important. Une étude plus détaillée des grands corpus de langue polonaise montre bien qu'ils en sont pratiquement absents, ce qui nous oblige à réfléchir sur le rapport entre les règles établies du système linguistique et l'usage courant. Devons-nous enseigner des constructions dont l'emploi reste peut-être infiniment limité? Nous nous limiterons ici à signaler cette question très importante et dépassant largement les possibilités de cette analyse.

c) Les formes courtes ne s'emploient pas d'habitude comme dernier élément de la phrase :

(9) *Zaraz ci odpowiem vs. ? Zaraz odpowiem ci.* Je vais te répondre tout de suite.

(10) *Nikt go nie rozumiał* vs. ? *Nikt nie rozumiał go*. Personne ne le comprenait.

(11) *Głowa go bolała* vs. ? *Głowa bolała go*. Il avait mal à la tête.

Sauf si elles font partie d'un énoncé qui ne contient que le verbe et le pronom :

(12) *Mówię ci. Kocham cię. Uwierz mi!* Je te (le) dis. Je t'aime. Crois-moi!

2. Position par rapport au verbe et d'autres formes courtes

À l'intérieur d'une phrase, le pronom se met d'habitude directement avant ou après le verbe, ou entre deux verbes (dans le cas des formes composées de mode et de temps, des verbes modaux ou d'autres constructions syntaxiques).

(13) *Szukałem cię w szkole*. Je t'ai cherché à l'école.

(14) *Kto cię uratuje?* Qui va te sauver?

(15) *Będę cię kochał*. Je t'aimerai.

Voici quelques ajouts à cette règle très générale :

a) si la phrase ne contient qu'une seule forme courte¹, celle-ci se met après le verbe (contrairement au français où elle est obligatoirement devant le verbe) :

(16) *Rodzice znaleźli go w kuchni*. Les parents l'ont trouvé dans la cuisine.

(17) *Szukałem jej całe popołudnie*. Je l'ai cherché tout l'après-midi.

(18) *Długo jej szukałem*. Je l'ai cherchée longtemps.

b) Si deux formes courtes se trouvent dans la même phrase, elles sont placées devant le verbe (comme en français) :

(19) *Janek mu go dał*. Jean le lui a donné.

¹ Dans les cas où l'opposition des formes courtes et longues est neutralisée, il s'agira, pour toutes les règles présentées ici, des formes *ich, im, je* qui s'opposent aux formes en n-.

c) Si deux formes courtes se trouvent dans la même phrase, le pronom au datif se met d'habitude avant celui à l'accusatif²:

(20) *Janek mi go dał. Jean me l'a donné.*

L'ordre inverse nous donne une phrase douteuse ou incorrecte:
Janek go mi dał.

Remarquons qu'en français l'ordre des pronoms COD-COI est fixe (contrairement au polonais où on parle plutôt de différences d'ordre statistique) et dépend de la personne, cf. *me le, te le* vs. *le lui* (dat.-acc. pour les 1^e et 2^e personnes, acc.-dat. pour la 3^e personne). En polonais, l'ordre dat.-acc. concerne avant tous ceux parmi les pronoms qui possèdent des formes courtes et longues. Il s'agit, notamment, des formes *mi/mnie, ci/tobie* et *mu/jemu*, cf. *Janek ci go dał. ? Janek go ci dał. Janek mu go dał. ? Janek go mu dał.*

Par contre, si un pronom ne possède qu'une forme déclinée pour le datif et l'accusatif, les deux ordres linéaires sont possibles, comme dans le cas de *nam*, cf. *Janek go nam dał. Janek nam go dał.*

d) Si une forme courte forme un groupe accentué avec une forme verbale composée ou une construction syntaxique, elle se met en polonais entre les deux formes verbales:

(21) *Będę go pilnować. Je vais le surveiller.*

(22) *Chciałbym ją poznać. Je voudrais la connaître.*

En français, on constate une différence nette entre les constructions syntaxiques, règles analogiques à celles du polonais, cf. (23), et les formes composées du passé et du futur où le pronom est placé devant les deux verbes, cf. (24):

(23) *Je vais le surveiller.*

(24) *Je l'ai vu. Je l'aurai fini. Il vous avait déjà rencontré.*

² Cette observation intuitive semble être confirmée par les données statistiques du Corpus National de Langue Polonaise (nkjp.pl). La combinaison des pronoms *cię mi* n'y apparaît pas une seule fois parmi les exemples cités. *Cię mu* n'est représenté que par 1 exemple, et *go mu* est cité seulement 3 fois, etc.

3. Pour une hiérarchisation des règles

Les différentes règles gouvernant l'emploi des pronoms en polonais sont aussi hiérarchisées. Pour l'illustrer, prenons un exemple simple comportant 5 éléments : *Janek, musi, dać, go, mu*. Afin de former une phrase à l'ordre correcte, le locuteur doit suivre un schéma de décision suivant :

1. Les pronoms en question sont-ils des formes de nominatif ou des formes déclinées ? S'ils sont des formes déclinées, a-t-on affaire à des formes longues ou courtes ? Employées avec ou sans préposition ?

Puisque nous avons affaire ici à des formes déclinées et courtes, celles-ci ne peuvent pas s'employer en position initiale.

2. Ensuite, on se concentre sur le nombre de pronoms dans la phrase.

Puisqu'il y en a deux, ils doivent donc se mettre devant le verbe.

3. Puis, il faut déterminer le nombre de verbes qui forment la construction dont dépendent les pronoms.

Puisqu'il y en a deux, les pronoms doivent se mettre entre les deux verbes.

4. Enfin, on examine le cas des deux pronoms.

Suivant la règle qu'on vient de décrire, le datif précède typiquement l'accusatif.

Ainsi, on obtient la phrase ***Janek musi mu go dać.***

Conclusions

L'apprentissage de l'ordre des mots, dont celui des pronoms, constitue toujours un défi important pour les enseignants aussi bien que pour leurs étudiants. Ceci est dû à la multiplicité et la diversité des règles, qui ne sont pourtant pas toujours des règles fixes, mais plutôt des tendances d'ordre statistique et des consignes qui peuvent guider nos étudiants. Quelle que soit la méthode

adoptée dans l'enseignement des règles de linéarisation, il est clair qu'il faut prendre en considération les difficultés d'ordre purement terminologique, et s'appliquer à tenir compte de la hiérarchie des règles. L'analyse de ce problème nécessiterait évidemment une étude beaucoup plus approfondie qui prendrait en considération les faits de nature prosodique, syntaxique, sémantique et pragmatique. Il serait cependant utile que les manuels et les curricula soient complétés par quelques explications basiques et relativement simples, du type de celles qui ont été présentées ici. Une approche plus universelle, rompant parfois avec la tradition linguistique polonaise qui n'est pas toujours adaptée aux besoins des étrangers apprenant le polonais, permettrait peut-être aux étudiants d'éviter certaines fautes dues à l'interférence syntaxique et à des confusions terminologiques.

Bibliographie

Andrejewicz, Urszula, *Polskie zaimki rzeczowne w ujęciu gramatycznym*, Białystok 2001, Wydawnictwo Uniwersytetu w Białymstoku.

Czerepowicka, Monika, « Opis dystrybucji niektórych form tzw. zaimków trzecioosobowych » *Poradnik Językowy* 6, Warszawa 2004, Wydawnictwo Uniwersytetu Warszawskiego, p. 26-32.

Huszcza, Romuald, *Honoryfikatywność. Gramatyka, pragmatyka, typologia*, Warszawa 1996, Wydawnictwo Naukowe PWN.

Kułacka, Agnieszka, « Definicja wyrazu atonicznego i jego typologia. Na przykładzie systemu polskich wyrazów atonicznych » *Kwartalnik Językoznawczy* 3-4, Poznań 2010, Wydawnictwo Uniwersytetu im. A. Mickiewicza, p. 29-44.

Lipińska Ewa, *Z ziemi włoskiej do Polski*, Kraków 2010, Universitas,

Madelska, Liliana, Warchoł-Schlottmann, Małgorzata, *Odkrywamy język polski*, Kraków 2008, Universitas.

Nilsson, Barbro, « Szyk zaimków osobowych w języku rosyjskim i polskim » *Studia gramatyczne III*, Wrocław 1980, Ossolineum.

Nilsson, Barbro, *Personal Pronouns in Russian and Polish*, Stockholm 1982, Almqvist&Wiksell International.

Pisarkowa, Krystyna, *Funkcje składniowe polskich zaimków odmiennych*, Wrocław 1969, Zakład Narodowy Ossolińskich.

Riegel, Martin, Pellat, Jean-Christophe, Rioul, René, *Grammaire méthodique du français*, Paris 2011, PUF.

Saloni, Zygmunt, « Uwagi o opisie fleksyjnym tzw. zaimków rzeczownych » *Acta Universitatis Lodzianis. Folia Linguistica*², 1981, p. 265-271.

Włodarczyk, Hélène, « L'emploi des pronoms personnels en polonais (par contraste avec le russe et le français) », *Revue des Études Slaves LXXXIII/2-3*, Paris, Institut d'Études Slaves, 2012, p. 617-648.